

PUBLICITE ADAPTEE DE MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Maître d'ouvrage

MAIRIE de RILHAC XAINTRIE – Le Bourg – 19220 RILHAC XAINTRIE

Tél. : 05.55.28.25.86 / Fax : 05.55.28.98.82

Mail : rilhac-xaintrie@mairie19.fr

- 2. Mode de passation :** Procédure adaptée (Articles 48, 56, 142, 144, 146, 150 du Code Marchés Publics et Décret n°2011-1000 du 25 août 2011 et textes subséquents) avec possibilité de négociation.

3. Objet de la consultation : PROGRAMME DE VOIRIE 2018

4. Prestations à réaliser en totalité

- Renforcement et aménagement de la voie communale n°7 du Pomeyrol à Maugant (de l'embranchement de la Chauffrette jusqu'au village de Maugant – carrefour avec la RD) ;
- Renforcement et aménagement de la voie communale structurante n°14 de Maugant à Eybret (de l'embranchement de la RD 166 jusqu'au village d'Eybret – fontaine) ;
- Renforcement et aménagement de la voie communale n°2 de La Chalmette (cœur du village) ;
- Renforcement et aménagement du chemin rural n°10 menant à Charel (de l'embranchement de la RD 166 jusqu'à la patte d'oie du CR du Viminier) ;
- Renforcement et aménagement du Pomeyrol à la Chauffrette (de l'embranchement de la VC n°7 jusqu'à la maison d'habitation) ;

5. Période de réalisation des travaux : du 15 mai 2018 au 15 juin 2018

6. Durée Prévisible des Travaux : 1 mois

7. Délai d'achèvement des travaux : 15 juin 2018 - délai de rigueur

8. Adresse pour obtenir les renseignements et présenter sa demande de participation :

MAIRIE de RILHAC-XAINTRIE

Mairie – Le Bourg

19 220 RILHAC-XAINTRIE

Tél. : 05.55.28.25.86 – Fax. : 05.55.28.98.82

Mail : rilhac-xaintrie@mairie19.fr

9. Date limite de remise des offres : Mardi 06 mars 2018 à 12 h00

10. Adresse où les propositions doivent être transmises :

MAIRIE DE RILHAC-XAINTRIE

Mairie – Le Bourg

19220 RILHAC-XAINTRIE

Les propositions seront transmises sous enveloppe cachetée et identifiée comme suit : Nom du candidat – « Programme de voirie 2018 / RILHAC XAINTRIE » - NE PAS OUVRIR. Sous pli recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à la mairie.

11. Date d'envoi à la publication : Lundi 12 février 2018